

École secondaire Louis-Riel

POLITIQUE D'ADMISSION

INTENTION :

Élaborer une politique d'admission qui respecte la philosophie et les principes du programme Galilée et qui s'adapte aux besoins de l'ensemble des élèves et programmes de l'école secondaire Louis-Riel.

PRÉAMBULE :

À chaque automne, l'école procède à une sélection des élèves qui seront acceptés l'année suivante. Les élèves et leurs parents ont alors l'occasion de manifester leur intérêt envers ce programme.

Selon le nombre de dossiers répondant au processus de sélection, l'école pourra composer jusqu'à quatre (4) groupes-foyers en première secondaire. Si les demandes dépassent ce nombre, l'école procèdera à une **sélection** parmi les dossiers qui correspondent au profil attendu.

Le processus de sélection est transparent et objectif. De plus, il respecte la vision du CSSDM en ce qui concerne le sujet de l'admission:

« Des milieux éducatifs inclusifs, qui tiennent compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires favorisent chez l'élève le développement des compétences nécessaires à une pleine contribution aux nombreux défis que lui réserve la société de demain. » (Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la CSDM, p.6)

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE:

Cette politique vise à garantir l'accès au système éducatif du programme au plus large éventail possible d'élèves, dans la mesure où ils répondent aux conditions inhérentes de ce programme et qu'ils se développent en concordance avec les valeurs. Elle présente les conditions d'admission ainsi que les conditions essentielles pour poursuivre d'une année à l'autre.

ADMISSION GÉNÉRALE GALILÉE

FACTEURS QUANTITATIF DE L'ADMISSION :

À chaque automne, l'école procède à une sélection des élèves qui seront acceptés dans ce programme l'année suivante. Les élèves et leurs parents ont alors l'occasion de manifester leurs intérêts envers le programme.

Selon le nombre de dossiers répondant au processus de sélection, l'école pourra composer jusqu'à quatre (4) groupes-foyers en première secondaire. Si les demandes dépassent ce nombre, l'école procédera à une **sélection** parmi les dossiers qui correspondent au profil attendu.

Respect de la politique d'admission du CSSDM :

Le processus de sélection est transparent et objectif. De plus, il respecte la vision du CSSDM en ce qui concerne le sujet de l'admission:

« Des milieux éducatifs inclusifs, qui tiennent compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires favorisent chez l'élève le développement des compétences nécessaires à une pleine contribution aux nombreux défis que lui réserve la société de demain. » (Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la CSSDM, p.6)

Aussi, au cours des étapes préliminaires de l'admission, un certain nombre d'élèves peut être accepté en surplus, pour combler les désistements qui surviennent généralement entre l'admission et la rentrée scolaire des élèves admis.

Tel que stipulé dans la *Politique d'admission et de transport* (TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL ET RÈGLES D'APPLICATION) :

« Nous comprenons que certains programmes particuliers nécessitent des aptitudes particulières et que des balises sont nécessaires afin de s'assurer que le programme réponde bien aux besoins de l'élève. »

Règles d'application :

2.8 Inscription dans une école de quartier offrant un projet particulier (art. 239). Ces écoles peuvent se doter de critères de sélection particuliers. Ceux-ci doivent toutefois donner **priorité aux élèves du territoire école.**

2.8.1 Les écoles doivent se doter d'un processus de sélection transparent et objectif. Une grille d'observation contenant les éléments retenus par l'équipe et servant à analyser les candidatures des élèves est complétée par les instances concernées. De plus, les écoles doivent déposer sur leur site internet au moins un mois avant la période de sélection, le formulaire « profil de l'élève » ainsi que le processus de sélection utilisé.

2.8.2 Le parent doit se renseigner auprès des écoles qui offrent ces projets et faire sa demande d'inscription.

2.8.3 La confirmation de la sélection pour une école de quartier offrant un projet particulier se fait avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre. Le parent doit confirmer son inscription dans un **délai de 10 jours suivant la confirmation de l'école.**

Selon le nombre de dossiers admis, l'école pourra composer jusqu'à quatre (4) groupes d'élèves.

FACTEURS QUALITATIFS DE L'ADMISSION :

Admission des élèves provenant d'une école primaire :

La sélection des élèves tient compte de trois éléments, soit **le dossier académique, le profil académique et l'examen d'admission.** Cet examen d'admission évalue les acquis de 5^e année du primaire en mathématiques et les compétences en résolution de problèmes.

Les éléments retenus pour analyser les candidatures :

L'école Louis-Riel a formé un comité de sélection composé de la direction, direction adjointe responsable du programme Galilée et direction adjointe de l'organisation scolaire.

Ce comité se basera sur les éléments suivants pour analyser la candidature des élèves dans le but de donner accès à l'examen d'admission:

PROCESSUS DE SÉLECTION

- 1) Le bulletin de 4^e et 5^e année du primaire avec une réussite de plus de 70% en anglais, français et en mathématique;
- 2) Le formulaire « profil de l'élève » rempli par le titulaire de 6^e année (formulaire FORMS);
- 3) L'examen d'admission

SÉLECTION DES CANDIDATS SUIVANT LE PROCESSUS D'EXAMEN D'ADMISSION

Tel que mentionné dans la politique d'admission du CSSDM, les résultats aux examens ne serviront pas à classer les élèves par ordre de résultats. En effet, tous les élèves du territoire école ayant réussi l'examen auront une chance égale d'accéder au programme. Cette sélection s'effectuera au moyen d'une **pige**. L'école pourra former jusqu'à 4 groupes.

Confirmation d'admission et liste d'attente;

Nous appliquerons la politique d'admission du CSSDM pour confirmer la sélection des candidats ainsi que la liste d'attente (section 2.4) ;

À l'intérieur d'un même critère, les élèves qui ont de la fratrie au sein du même établissement auront la priorité sur ceux qui n'en ont pas.

Les élèves qui résident sur le territoire de l'école :

1. Les élèves qui fréquentent l'école;
2. Les élèves dont le lieu de résidence est visé par un redécoupage de territoire (Ne s'applique pas pour les enfants d'un même foyer qui n'ont pas été visés par un redécoupage. Cependant, la fratrie sera considérée lors de l'inscription en libre choix);
3. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie pendant la période d'inscription officielle;
4. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie après la période d'inscription officielle, mais avant le 15 août;
5. Les nouveaux élèves dont la demande d'inscription a été remplie à partir du 15 août.

Les élèves en libre choix qui résident sur le territoire du CSSDM :

6. Les élèves des classes d'accueil ou des classes spécialisées qui ont été intégrés dans une classe ordinaire;
7. Les élèves qui ont été déplacés de leur école de quartier par le CSSDM;
8. Les élèves pour lesquels une demande d'inscription en libre choix a été renouvelée;
9. Les élèves pour lesquels une nouvelle demande d'inscription en libre choix a été faite.

Les élèves extraterritoriaux qui résident hors du territoire du CSSDM :

10. Les élèves extraterritoriaux, incluant ceux de la zone grise du CSSMB.

La confirmation de la sélection de l'élève sera effectuée par courriel. Pour obtenir la confirmation de la position de votre enfant sur la liste d'attente vous pouvez écrire à lriel@cssdm.gouv.qc.ca

* L'équilibre des genres, tel que défini par la Politique d'admission et de transport, sera également considéré avant la sélection finale.

ADMISSION EN COURS DE PROGRAMME

Il est possible d'intégrer le programme Galilée en 2^e, 3^e ou 4^e secondaire.

Voici la marche à suivre :

1. L'élève doit **rédiger une lettre d'intention et de motivation à intégrer le programme** (formulaire lettre d'intention), la lettre doit être remise à la direction adjointe responsable au plus tard à la mi-février 2026.
2. Si la lettre est concluante, **le formulaire « profil de l'élève »** sera envoyé aux enseignants afin de s'assurer que l'élève corresponde au profil du programme.

CONDITIONS ESSENTIELLES À LA POURSUITE DANS UN PROGRAMME:

- L'élève doit adopter des attitudes et des comportements favorables au climat de la classe. Pour soutenir l'élève, plusieurs mesures d'encadrement favorisant la réussite sont mises en place à l'école. Tout au long de son parcours, l'élève devra s'assurer de poser toutes les actions nécessaires pour maintenir des comportements adéquats.
- L'élève doit être en réussite à son dernier bulletin de l'année scolaire en cours. Pour le 2^e cycle, en mathématique, l'élève doit avoir une note minimale de 75%. En sciences et en activités scientifiques, l'élève doit avoir une note minimale de 70%.
- L'élève sera mis en période de probation s'il éprouve des difficultés importantes dans une ou plusieurs disciplines en lien avec :
 - son comportement;
 - ses résultats scolaires;Dans la période de probation, l'élève devra démontrer un grand engagement dans sa réussite scolaire. Pour maintenir sa place au programme, l'élève ayant vécu une période de probation devra présenter une amélioration notable pour toutes les difficultés soulevées.
- Au 2^e cycle, même s'il s'agit d'une promotion par matière, l'élève qui est inscrit dans un programme particulier ne peut chevaucher deux niveaux.

RÉVISION DE LA POLITIQUE

Sous la responsabilité de la direction, la politique sera révisée annuellement. Le processus sera fait en rencontres niveaux durant la période de fin d'année scolaire pour être diffusé en septembre à tous les intervenants scolaires et sur le site Web de l'établissement.

ANNEXE

Procédures administratives en lien avec les admissions en cours de programme

ÉLÈVE DU CSSDM	ÉLÈVE DE L'EXTÉRIEUR DU CSSDM
En février, le parent doit compléter l'inscription de son enfant au CSSDM sur la plateforme <i>Mozaïk</i>. Demander et compléter le formulaire de changement d'école et le retourner au secrétariat de son école d'origine (TOS).	Le parent communique avec l'école Louis-Riel pour vérifier les places disponibles. Compléter un formulaire <i>Choix d'école à l'extérieur du CSS</i>. Se présenter à l'école Louis-Riel avec les documents ORIGINAUX suivants : - Certificat de naissance ; - Bulletin le plus récent ; - Preuve de résidence. Le secrétariat leur fait compléter la documentation administrative interne.